



Association de la protection de l'environnement du Lac à l'Anguille

Plan directeur de bassin versant pour le lac à l'Anguille

André Lévesque, président 418-722-9637

L'Association de la protection de l'environnement du lac à l'Anguille est heureuse d'annoncer l'obtention du financement nécessaire afin de réaliser un Plan directeur de bassin versant de lac. Le lac à l'Anguille, d'après les informations dont on dispose, sera le 1^{er} lac dans l'Est du Québec à bénéficier de cet important outil de planification que constitue un Plan directeur de bassin versant.

Les travaux sont en cours depuis quelques semaines. La date prévue de fin de réalisation est le 28 février 2013. Le contrat a été confié au Groupe Aim inc. Des rencontres entre les biologistes et les représentants de l'Association ont déjà permis de planifier les activités requises.

Le plan directeur comprend près de 40 activités regroupées sous les thèmes suivants :

- Regroupement de l'ensemble des données existantes sur lac à l'Anguille et acquisition des connaissances manquantes sur le bassin versant du lac;
- Acquisition de connaissances sur le bassin versant en amont soit sur les lacs Desrosiers et Blanc;
- Mise en contexte et détermination des impacts des lacs Desrosiers et Blanc sur le lac à l'Anguille;
- Définition des problématiques, des enjeux, des orientations et des axes d'interventions, des méthodes et indicateurs de suivi et de performance;
- Définition du soutien financier requis;
- Établissement d'un échéancier par niveau de priorité.

Un plan d'action intégré précisera les actions à entreprendre en vue d'atteindre les objectifs déterminés dans le plan directeur et ciblera notamment les responsables des actions, les délais requis et les ressources financières disponibles, les indicateurs de suivi et de performance.

Les données du Plan directeur de bassin versant du lac seront aussi rendues disponibles pour bonifier le Plan directeur de l'eau de la rivière Germain-Roy qui fait partie des bassins versant de la zone du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent.

La démarche est importante compte tenu que depuis 1984, soit depuis la fondation de l'Association, le territoire visé se limitait aux rives du lac à l'Anguille. La notion de bassin versant doit maintenant être prise en compte dans la protection des plans d'eau douce au Québec et partout dans le monde. La réalisation du Plan directeur du bassin versant du lac à l'Anguille tient compte de ce concept.

Le Plan directeur de bassin versant sera rendu public

Les résidents du bassin versant ainsi que la population en général seront invités, au cours de l'été 2013, à la présentation du Plan directeur de bassin versant. Durant cette présentation, le portrait, les orientations, le plan d'action ainsi que les mesures de suivi seront décrites. Les rôles et les enjeux individuels et collectifs seront clairement définis et exposés.

Les résidents du bassin versant et les principaux acteurs du milieu seront également sensibilisés et appelés à réaliser des interventions concrètes afin d'améliorer d'une part la situation en regard de la qualité de l'eau du lac à l'Anguille et, d'autre part, maintenir la bonne qualité actuelle des eaux des lacs Desrosiers et Blanc, lesquelles se déversent dans le lac à l'Anguille.

Pour en savoir plus consultez le document publié par le MDDEP « GUIDE D'ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE BASSIN VERSANT DE LAC ET ADOPTION DE BONNES PRATIQUES »
www.mddep.gouv.qc.ca/publications/2007/ENV20071002.htm

09/12